

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°26-2024-041

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2024

Sommaire

26_DDETS_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités /

26-2023-12-22-00012 - arrêté portant composition du conseil médical en formation plénière pour les agents de la fonction publique territoriale, des collectivités et des établissements publics affiliés et non affiliés (7 pages)

Page 3

26_DDETS_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités / Mission d'appui à la stratégie et aux ressources

26-2023-11-14-00008 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°26-2023-03-17-00002 portant composition du conseil médical départemental pour les agents de la fonction publique hospitalière. (1 page)

Page 11

26_DDETS_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, et des Solidarités

26-2023-12-22-00012

arrêté portant composition du conseil médical
en formation plénière pour les agents de la
fonction publique territoriale, des collectivités et
des établissements publics affiliés et non affiliés

**Arrêté préfectoral n°
portant composition du conseil médical en formation plénière pour les agents de la
fonction publique territoriale de la Drôme, des collectivités et des établissements
publics affiliés et non affiliés**

Le préfet de la Drôme
Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le code des pensions civiles et militaires ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 modifié relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° 26-2019-11-07-004 du 7 novembre 2019 fixant la liste des médecins agréés du département de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2022-10-06-0007 du 6 octobre 2022 modifiant la liste des médecins agréés du département de la Drôme ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le conseil médical départemental, pour les agents de la fonction publique territoriale, est composé ainsi qu'il suit.

I - Formation restreinte

Le conseil médical en formation restreinte comprend les médecins agréés désignés ci-dessous :

- Médecins membres titulaires :
Docteur Danièle BETOULLE, présidente,
Docteur Jean-Paul GRAND,
Docteur Anne-Marie VIANNEZ-GAIDE,

En cas d'empêchement des membres titulaires, les médecins suppléants sont désignés parmi les praticiens suivants :

- Membres suppléants :
Docteur Alain AMBROSINI,
Docteur Bruno ANGLARET,
Docteur Jeanine AUNAVE-GLESNER,
Docteur René-Hélène BELLON,
Docteur Dominique BUISSON,
Docteur Jean-Charles CARTIER,
Docteur Jean-Marc MAUBERT,
Docteur Pierre PIENIEK,
Docteur Gérard SEYNAEVE.

S'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste figurant sur la liste des médecins agréés peut être amené à siéger.

II - Formation plénière

Le conseil médical en formation plénière compétent à l'égard des agents de la fonction publique territoriale est composé :

- 1) des médecins membres désignés au point I de l'article 1er,
- 2) de deux représentants de l'administration des collectivités :

- Centre de Gestion

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| M. Philippe HOURDOU Mme Eliane GUILLON | Mme Sylvie PEROT M. François LAPLANCHE-SERVIGNE Mme Suzanne BROT M. William AUGUSTE |

- Conseil départemental

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Jacques LADEGAILLERIE Mme Aurélie ALLEON | Mme Véronique PUGEAT Mme Geneviève GIRARD M. Fabien LIMONTA |

- Conseil régional

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------------------------|--|
| M. Florent BRUNET Mme Sylvie PEROT | Mme Patricia PICARD M. Claude AURIAS M. Didier-Claude BLANC Mme Marlène MOURIER |

- Mairie de Romans

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| M. Philippe LABADENS Mme Annie-Claude COCOUAL | Mme Jeanine TACHDJIAN Mme Berthe FACCHINETTI Mme Nathalie LENQUETTE Mme Linda HAJJARI |

- Service départemental d'incendie et de secours

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| Mme Françoise CHAZAL M. Karim OUMEDDOUR | Mme Emeline MEHUKAJ-MATHIEU M. Gérard ORIOL M. Christophe FERET M. André Gilles |

- Valence Romans Agglomération

| Titulaire | Suppléant |
|---|--|
| Mme Dominique GENTIAL Mme Séverine BOUIT | Mme Laurence DALLARD Mme Françoise AGRAIN |

- Mairie de Valence

| Titulaire | Suppléant |
|--|--|
| Mme Véronique PUGEAT M. Dominique REYNAUD | Mme Nancie MASSIN M. Pierre-Olivier MAHAUX Mme Marie-José SEGUIN Mme. Martine PERALDE |

3)- de deux représentants des personnels, selon les désignations ci-dessous :

- Centre de Gestion

Catégorie A

| Titulaire | Suppléant |
|--|--|
| Mme Françoise CASALINO Mr Bruno BLANCHARD | M. Loïc CHARPENET M. Wilfrid GRASSET Mme. Bathilde SENTENAC Mme. Marie-Noelle LEMME |

Catégorie B

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| Mme Sylvia CREUSAT-TETREL Mme. Cécile BRUNEL | Mme Bérengère GALLO M. Cyril LAURENT Mme Maria COLAIACOVO Mme.Christelle HUSCENOT |

Catégorie C

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| M. Laurent RUPPERT Mme Nathalie OUKALO | M. Guillaume FEUGIER M. Olivier KOSCHER M. François CHATRON Mme Catherine LE GUEN |

- Conseil départemental

Catégorie A

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| Mme Élisabeth COLLIN Mme Catherine CRITICOS | Mme Béatrice GERLAND Mme Marie-isabelle BLACHON M. Éside Mohamed LASFAR Mme Marylise DELOCHE |

Catégorie B

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| Mme Amel EL KILANI Mme Annie ALLEMAND | M. Jean-François GALLAND Mme Corinne RIVASES Mme Joelle ESPEITTE Mme Carine GOURVIL BES |

Catégorie C

| Titulaires | Suppléant |
|--------------------------------------|---|
| M. Luc MAGNET M. Lionel ROUYEYROL | M. Sébastien GRAND Mme Pascale JULLIEN Mme Patricia SUREY GATHION M. Idir MEZOUANE |

- Conseil régional

Catégorie A

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| M. Renald GUILBERT M. Frédéric GIRARD | Mme Laurence FRETY-PERRIER Mme Claudie COSTE Mme Maria TOMANOV |

Catégorie B

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| M. Patrick DEVAUX M. Frédéric OLLIVIER | M. Laurent COLIN Mme Irène PENARD Mme Florence DENONFOUX |

Catégorie C

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Mickaël VALLON M. Jean-Christophe TOLLER | M. Yohann PIERRO Mme Corinne BASTET M. David MERCIEUX Mme Véronique BEKKAR |

- Mairie de Romans

Catégorie A

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| Mme Pascale SAUJOT-NOALHYT Mme Laurence PISSARD | M. Etienne FOLLEA M. Philippe GALANT Mme Anne BERARDIN Mme Marie-Pierre CHENEVIER |

Catégorie B

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| Mme Béatrice BERTRAND M. Mario BELLAVIA | Mme Hélène DURAND M. Frédéric BRET Mme Lucille LE NY |

Catégorie C

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| Mme Lydia VISCONTI Mme Christelle GLEE | M. Ludovic JEAN Mme Béatrice ROSI M. Eric LECESTRE Mme Valérie TERRAS |

- Service départemental d'incendie et de secours

Représentants du personnel administratif et technique

Catégorie A

| Titulaires | Suppléants |
|---|---------------------------------------|
| Mme Géraldine PAULET Mme Chrystelle MANGIONE | Mme Carole DREUSSI M. Vivien DEMUR |

Catégorie B

| Titulaires | Suppléants |
|---|---------------------------------------|
| Mme Géraldine PAULET Mme Chrystelle MANGIONE | Mme Carole DREUSSI M. Vivien DEMUR |

Catégorie C

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| Mme Sandrine FAYOLLE M. Emmanuel MARTIN | Mme Céline ROUDIER Mme Séverine SELLES |

Représentants des sapeurs-pompiers professionnels

Catégorie A

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Fabrice GAYMARD M. Thomas EUSTACHE | M. Olivier MONTEIRO M. Fadi CHAMI M. Eric MONTAGNE M. Patrick DE MOURA |

Catégorie B

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Guillaume ANGLADA M. Rémi ARGAUD | M. Nicolas FRAISSE M. Christophe LEPESTEUR M. Baptiste DEVIS Mme Acacio GERMANO CARREIRA |

Catégorie C

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| M. Roland BOULANGER M. Frédéric GREFFE | M. Christian LETOVANEC M. Laurent SACILOTTO M. Christophe PLAN M. Franck SABART |

Représentants des sapeurs-pompiers volontaires

Représentants des médecins du SDIS

| Titulaires | Suppléants |
|------------------------------|---------------------------------------|
| M. le Docteur Gérard MILLIER | Mme le Docteur Véronique FRIXON-MARIN |

Toutes catégories cofondues

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------|----------------------------|
| M. Didier BAYON | M. Pierre-Marie GRANDCOLAS |

Catégorie A

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------|---------------------|
| Pas de représentant | Pas de représentant |

Catégorie B

| Titulaires | Suppléants |
|------------------------|--------------------------------------|
| M. Jean-Paul DUCHEMANN | M. Boris BOULADE M. Olivier MORIN |

Catégorie C

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------|---------------------|
| Pas de représentant | Pas de représentant |

- Valence Romans Agglo

Catégorie A

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Rémy COINDET Mme Evelyne MASLANKIEWICZ | Mme Nadège GAUTIER Mme Roselyne BILLIET Mme Catherine DAMIRON-FOUILLAND |

Catégorie B

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| Mme Kranssa CHANTRIER M. Cédric CADET | M. Jean-Philippe HELLOT Mme Christine COISSIEU M. Fabien ROTAT Mme Geneviève ALLIBE |

Catégorie C

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| M. Jérôme CORREIA Mme Chrystel PROMAYON | Mme Amandine ROURE Mme Audrey DEVISE Mme Emilie HICHANE M. Dominique PANISSET |

- Mairie de Valence

Catégorie A

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| M. Pierre PANAFIEU Mme Lucie GODAYER | Mme Emmanuelle GAGNARD Mme Clara VIEUGUET M. David BUISSON |

Catégorie B

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Mme Ouhaiba HAMMADI KOURTAL Mme Caroline MOREAUX | Mme Zohra DERRAR M. Norzed REBAHI Mme Marie-Josée BOUCHET M. Jean-Louis BARNOUIN |

Catégorie C

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| M. Anthony NGUYEN Mme Marie-Nicole RASOAVELONTRASINA | Mme Isabelle BALME DUCHAMP M. Claude VAUCHEL M. Nicolas GUILLEMOT Mme Nathalie JODAR |

Article 2 : Le Docteur Danièle BETOULLE est désigné comme présidente/instructrice du conseil médical départemental. En cas d'absence du médecin-président/instructeur en séance, la présidence est assurée par le médecin qu'il aura désigné ou, à défaut, par le plus âgé des médecins présents. L'instruction des dossiers soumis au conseil médical peut être confiée aux autres membres du conseil.

Article 3 : La durée du mandat des membres du conseil médical en formation plénière est de trois ans. Le mandat des représentants de l'administration et du personnel prend fin lorsqu'ils cessent d'appartenir au conseil au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : Le conseil médical dispose d'un secrétariat placé sous l'autorité de son président.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme. Le tribunal administratif peut être saisi par écrit ou sur l'application www.telerecours.fr.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n° 26-2022-11-02-00003 du 2 novembre 2022 portant composition du conseil médical en formation plénière des agents de la fonction publique territoriale du département de la Drôme est abrogé.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 22 décembre 2023
Le Secrétaire Général

SIGNE

Cyril MOREAU

26_DDETS_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, et des Solidarités

26-2023-11-14-00008

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral
n°26-2023-03-17-00002 portant composition du
conseil médical départemental pour les agents
de la fonction publique hospitalière.

Arrêté préfectoral n°
modifiant l'Arrêté préfectoral n° 26-2023-03-17-00002
portant composition du conseil médical départemental de la Drôme
pour les agents de la fonction publique hospitalière

Le Préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu les propositions des conseils de surveillance des établissements publics de santé et des conseils d'administration des établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du département ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme,

ARRÊTE

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Les deux représentants de l'administration des établissements sont :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| Mme. Nancie MASSIN, Centre hospitalier de Valence, Pas de représentant, Groupement Hospitalier Portes de Provence | M. Jean-pierre CAILLE, centre hospitalier de Valence Mme Anna PLACE, Hôpitaux Drôme Nord, Romans sur Isère, Mme Georgine TOMASINO, IME Lorient Milan » |

Le reste sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, Le 14 novembre 2023
Le Secrétaire Général

Signé

Cyril MOREAU